

Ce que prône Mohamed Laâzouni



L'éducation routière doit constituer l'une des missions principales des auto-écoles à l'égard des candidats dans la perspective de faire baisser le nombre des accidents de la route. C'est ce qu'a estimé le président de l'Association Tarik Essalam, Mohamed Laâzouni, lors de son passage à Aïn Defla. L'éducation routière est un préalable à toute action didactique afin que le candidat, une fois le permis de conduire en poche, puisse se comporter en citoyen responsable respectueux des autres. "Je ne ferai preuve d'aucune originalité en disant que le facteur humain est derrière l'écrasante majorité des accidents de la route", a-t-il ajouté, observant que seuls l'éducation et le respect de la réglementation en vigueur sont à même d'atténuer l'hécatombe qui s'abat sur les routes. Il a, d'autre part, émis le souhait de voir l'application de la loi promulguée en 1987 en vertu de laquelle l'éducation routière doit être introduite au sein des établissements éducatifs, rappelant que l'inculcation des bonnes pratiques commence toujours à un âge précoce. Selon lui, les auto-écoles se contentent aujourd'hui de préparer les candidats aux examens et non à affronter les difficultés se rapportant au calvaire de la conduite sur les routes. Il a estimé que les directeurs des auto-écoles doivent impérativement suivre un cycle de formation dans l'éducation routière et l'approche pédagogique dans la formation des candidats. Il a jugé que le postulant au passage du permis relatif au poids lourds doit au moins avoir le niveau de terminale, relevant que certaines connaissances en physique sont nécessaires pour pouvoir maîtriser le véhicule. Soutenant que l'Algérien conduit comme il se conduit, il a mis en exergue le rôle des psychologues et des psychiatres pour déterminer si une personne est en mesure de conduire sans risque de causer des dégâts. "Il est clair que certaines catégories de citoyens notamment ceux d'entre eux atteints de maladies dissimulées ne peuvent aucunement aspirer conduire un véhicule car leur état ne le permet pas d'être réellement maîtres

de leur véhicule”, a-t-il conclu.

F. BELGACEM